

Réunion du Conseil Municipal du 30 juillet 2015 à 20 heures 30

Date de convocation : 24 juillet 2015

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Budget 2015 - décision modificative n°1
- Travaux sur divers chemins de Lagarde : autorisation de signer la lettre de commande
- Préfinancement du FCTVA à Taux zéro
- DETR :
 - 2^{ème} appel à projets 2015
 - Appel à projet 2016
- Avis sur les demandes d'adhésion de nouveaux membres à l'EPF-Smaf Auvergne
- Évolution des communautés de communes : souhait du conseil en vue de son intégration dans une intercommunalité renforcée
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 25 juin 2015.

➤ Budget 2015 - décision modificative n°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget principal

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien voies et réseaux	30000.00	
023	Virement à la section d'investissement	-30000.00	
6228	Divers	1300.00	
7022	Coupes de bois		1300.00
TOTAL :		1300.00	1300.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051 - 10	Concessions, droits similaires	1000.00	
21578 - 10	Autre matériel et outillage de voirie	1300.00	
2152 - 22	Installations de voirie	-28295.00	
2128 - 31	Autres agencements et aménagements	5000.00	
1323 - 22	Subv. non transf. Départements		9005.00
021	Virement de la section de fonctionnement		-30000.00
TOTAL :		-20995.00	-20995.00
TOTAL :		-19695.00	-19695.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- approuve la décision modificative n° 1 du Budget principal de la commune.*

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Budget service eau et assainissement

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2000.00	
615	Entretien et réparations	5000.00	
023	Virement à la section d'investissement	-7000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 11	Installat°, matériel et outillage techni	-7000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		-7000.00
TOTAL :		-7000.00	-7000.00
TOTAL :		-7000.00	-7000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- approuve la décision modificative n° 1 du budget eau et assainissement.*

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Travaux sur divers chemins de Lagarde : autorisation de signer la lettre de commande**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de divers chemins de Lagarde, une consultation d'entreprises a été lancée

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la lettre de commande à l'entreprise SAS Jean SOULENQ et Fils 12600 Mur-de-Barrez retenue par la Commission d'appel d'offres en séance du jeudi 30 juillet 2015.

Le Conseil Municipal :

- *Autorise M. le Maire à signer la lettre de commande à l'entreprise SAS Jean SOULENQ et Fils pour un montant de 30 015.00 € HT soit 36 018.00 € TTC.*

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Préfinancement du FCTVA à Taux zéro**

M. le Maire fait savoir qu'il y a possibilité de réaliser un Contrat de Prêt à taux zéro d'un montant total de 16 285 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat de prêt.

Le Conseil autorise le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **DETR :**

- **2^{ème} appel à projets 2015**

Monsieur le Maire fait savoir qu'un deuxième appel à projets est lancé pour la DETR 2015, et qu'il y a possibilité de déposer à nouveau le dossier relatif aux travaux d'aménagement des villages d'Esclauzet et de Monteil non retenus lors de la demande de subvention initiale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande pour ces travaux sur la base du marché signé avec l'entreprise SOULENQ soit 97 730 € HT, au taux maximum de 40%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- *Décide de solliciter de Monsieur le Préfet du Cantal l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2015 (2^{ème} appel à projets)*

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Appel à projet 2016**

Les dossiers de demande de subvention DETR 2016 doivent être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 20 décembre 2015.

Le Maire demande au Conseil de décider des projets à déposer au titre de la DETR 2016.

*Le Conseil Municipal décide de déposer au titre de la DETR 2016, le projet d'aménagement du village de La Sauvetat (Enfouissement réseaux + bitume)
Voir la maîtrise d'œuvre avec la CIT du Conseil Général.*

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Avis sur les demandes d'adhésion de nouveaux membres à l'EPF-Smaf Auvergne**

Les communes de Coutansouze (Allier), Montmarault (Allier), Craponne sur Arzon (Haute-Loire), Massiac (Cantal), Saint Etienne de Maurs (Cantal), les communautés de communes du Pays de Salers (Cantal), du Pays de Mauriac (Cantal), les Syndicats « Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal) et « Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers (Cantal) ayant demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne, le conseil d'administration ayant pris en compte ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF ayant donné un avis favorable, la commune de Lieutadès doit à son tour ratifier ces demandes d'adhésion.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Évolution des communautés de communes : souhait du conseil en vue de son intégration dans une intercommunalité renforcée.**

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République comporte un titre II dont les dispositions tendent à la constitution "d'intercommunalités renforcées".

C'est dans la perspective de la détermination d'une intercommunalité adaptée à la situation de la commune de Lieutadès que le conseil municipal s'est réuni ce jour afin d'examiner les options qui semblent ouvertes et de déterminer celle qu'il estime correspondre le mieux aux intérêts des habitants de la commune.

Afin d'éclairer la réflexion, le maire a tout d'abord rappelé quels sont les enjeux et leur importance, notamment au regard de la place qu'occupe la commune de Lieutadès sur l'Aubrac et de son implication dans la gestation du futur parc naturel régional de l'Aubrac, dont le périmètre englobera les communes réparties entre les trois départements du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère.

Sur ce sujet des restructurations d'intercommunalités, le maire a par ailleurs fait état des échanges d'idées qui ont pu avoir lieu avec les maires de la communauté de communes Caldaques-Aubrac et les maires des communes de l'Aveyron (Communauté de communes d'Aubrac-Laguiolle - communautés de communes de l'Argence); qui, à l'instar de Lieutadès et d'autres communes de l'Aubrac Cantalien, ont en commun une volonté de se regrouper en raison de l'intérêt partagé qu'elles attachent à la promotion économique et culturelle de l'Aubrac.

A l'issue des débats qui ont suivi l'exposé du maire et permis à chacun de prendre position après mûre réflexion, le conseil municipal a voté à bulletins secrets et à exprimé par 9 oui et 2 blancs la ferme résolution de la commune de Lieutadès de s'agréger à une intercommunalité tournée vers l'Aubrac avec un périmètre interdépartemental englobant notamment les communes aveyronnaises formant actuellement les communautés de communes Aubrac-Laguiolle - Argence et Viadène.

Car le futur PNR Aubrac est une vraie opportunité économique et touristique pour les communes Cantaliennes du Canton. Une opportunité de développement. Culturellement, historiquement et socialement nous nous y reconnaissons. Nous restons pragmatique et réaliste dans notre réflexion

➤ **Affaires diverses**

- Présentation du plan du cimetière
- Trois personnes sont venues visiter l'ancienne école, au final 2 personnes ne sont pas intéressées et une personne veut proposer un projet, à voir par la suite au cours d'une autre visite.
- Il est décidé de supprimer l'accès au tennis (suppression de la régie)
- Le Conseil est informé que deux bornes délimitant les parcelles des habitants de Peuch-Blanc, de M. DELORME et de M. BOUDON. ont disparues
- Demande faite par M. COUMOUL Lucien de régulariser au niveau du cadastre, suite à la cession de terrain faite pour l'accès à sa maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL